

Roy Pedersen, ancien président de la Confédération Norvégienne des Syndicats, Région d'Oslo, *Silomag*, n° 9, juin 2019.

Ce sont aujourd'hui les réformes du système de retraite dans les pays scandinaves – longtemps présentés comme le modèle d'État social – qui deviennent la référence : adaptation à l'espérance de vie, incitation à travailler plus longtemps, inégalités accrues, dépendance au secteur financier et aux assurances privées : les salariés scandinaves sont confrontés aux logiques libérales. Roy Pedersen nous explique le sens des réformes adoptées ces dernières années.



Les amendements portés au régime de retraite norvégien en 2011 ont été mis en œuvre par le Parti travailliste sous l'impulsion du Premier ministre de l'époque, Jens Stoltenberg. Cette réforme a été adoptée avec le soutien des deux ailes du spectre politique, c'est-à-dire également par la

droite. Si le parti de la Gauche socialiste et le parti populiste de droite, le Progress, ont pu s'opposer aux réformes du régime de retraite, ils les ont acceptées quand ils ont participé à la politique de leurs gouvernements respectifs.

Un système mis en place pour faire des économies

Le nouveau système a été mis en place uniquement pour faire des économies. Avec les nouvelles règles, l'âge de la retraite n'a pas été officiellement modifié. Il reste encore fixé à 67 ans. Cependant, les pensions ont été diminuées de sorte, qu'en pratique, l'âge de la retraite est dans les faits relevé. Le régime en vigueur offre toujours la possibilité de prendre sa retraite à 62 ans, si une convention collective le prévoit, mais la pension sera inférieure à celle du salarié qui travaille plus longtemps.

[Lire la suite](#)